

1 Présents

Une délégation de l'APLAES formée de Jean-Yves Guillaumin, président, Marie-Pierre Noël, vice-présidente, et Robert Alessi, membre du bureau, est reçue en audition par la commission sénatoriale « Legendre » sur l'avenir des filières littéraires. En l'absence du sénateur Legendre, la délégation est reçue par quatre sénateurs, Mmes et MM. Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère, Monique Papon, sénateur de Loire-Atlantique, Yannick Bodin, sénateur de Seine-et-Marne, Jean-Jacques Pignard, sénateur du Rhône. L'audition est organisée par monsieur Pierre-Marie Vauthelin, administrateur principal, Commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

2 Audition

La question qui est posée à la délégation de l'APLAES est la suivante : depuis de nombreuses années, les filières littéraires sont sur une pente descendante. Les effectifs s'effondrent partout. Comment faire pour inverser cette tendance ? Faut-il par exemple associer aux disciplines traditionnelles de ces filières que sont le français, le latin, le grec, d'autres disciplines telles que le droit, l'économie, etc. ? La commission est à la recherche de solutions. La désaffection s'explique en grande partie parce que la voie « S », perçue comme la « voie royale », a la réputation d'être ouverte sur un très grand nombre de débouchés.

Monsieur Guillaumin, en réponse, commence par présenter l'APLAES à la commission sénatoriale. L'association, forte de 400 membres, représente presque tous les collègues de latin et de grec qui travaillent dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans les universités et les classes préparatoires. Monsieur Guillaumin distribue aux membres de la commission un document de trois pages qui résume les préoccupations principales de l'APLAES et donne des extraits de quelques textes récents (motions et lettres). Il souligne que l'APLAES, association du supérieur, est avant tout préoccupée par les questions liées à la place des études classiques au-delà du Baccalauréat et la recherche universitaire. Elle s'intéresse également à toutes les difficultés présentes que connaît le recrutement des nouveaux collègues dans l'enseignement supérieur et la recherche.

On souligne également que les études classiques – entendues dans le sens d'études de latin et de grec – ne sont pas seulement présentes dans les filières de lettres classiques. Les enseignants de latin et de grec interviennent en effet dans des filières de formation variées, telles que l'histoire, la philosophie, les langues vivantes, et devant des publics fort nombreux, dans des cours dont l'effectif est parfois supérieur à 100 personnes. Les

1. Notes succinctes prises par R. Alessi (ralessi@univ-poitiers.fr).

études classiques ont donc une présence indéniable en tant qu'études complémentaires constitutives d'autres disciplines universitaires.

Malgré cela, et en dépit des éloges appuyés que l'on entend au plus haut niveau de l'État à l'occasion de la disparition de grandes figures des études classiques, les postes d'enseignement ne cessent de disparaître dans les universités.

En ce qui concerne l'avenir des filières classiques – préoccupation essentielle de la commission sénatoriale – on pose à la délégation les questions suivantes :

- pense-t-on que pourraient être organisés des stages en entreprise dans les cursus littéraires ?
- depuis 2007, des services de suivi et d'insertion professionnelle des étudiants ont été mis en place : y participons-nous ?
- quelles sont les possibilités de changement d'orientation offertes à nos étudiants ?

En réponse à ces questions, M. Guillaumin indique que nous ne sommes pas en principe favorables à l'organisation de stages en entreprise. En effet, les étudiants que nous accueillons en 1^{re} année sont désormais extrêmement démunis en langues anciennes quand ils ne sont pas débutants en latin et en grec. Ils ont donc un grand besoin de formation disciplinaire, ce qui fait que un ou deux semestres en entreprise leur seraient préjudiciables. Quant aux services de suivi des étudiants, il faut remarquer que nos étudiants se destinent presque toujours aux carrières de l'enseignement ou à la recherche. Ces services ne sont par ailleurs pas très bien organisés dans toutes les universités. Enfin – et c'est un point important – il se trouve que les études classiques, par tradition, ne forment pas de chômeurs dans la mesure où nos étudiants trouvent les emplois qu'ils recherchent dans l'enseignement primaire et secondaire en passant les concours.

La commission observe que malheureusement les études classiques sont considérées par le public comme *non qualifiantes* et *non professionnalisantes*. Il faut préciser que, par tradition, ces filières ont été construites en France en dehors des universités, à la différence d'autres pays comme l'Angleterre. On compte ainsi environ 250 écoles d'ingénieurs et 250 écoles de commerce qui fonctionnent en dehors du système universitaire français. La commission est essentiellement préoccupée par le *principe de réalité* : les filières de lettres classiques sont comme des boutiques, naguère bien achalandées, dans lesquelles presque plus personne n'entre aujourd'hui. Elles sont donc menacées de fermeture si on ne trouve pas de solution pour les rendre plus attractives. Or la courbe de fréquentation est éloquente : en 1960, alors que seulement 9 % d'une classe d'âge arrivait au niveau du Baccalauréat, 30 % des lycéens fréquentaient les filières classiques. Aujourd'hui, la désaffection est presque totale.

L'audition de la délégation de l'APLAES a duré environ une heure, de 15h30 à 16h30. Elle s'est poursuivie par un entretien cordial d'une vingtaine de minutes environ.